

**REPUBLIQUE DU NIGER**



Fraternité, Travail, Progrès

**SYNTHESE DE LA STRATÉGIE  
NATIONALE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE  
(SNSI)  
(PHASE II, 2022-2026)**

## **INTRODUCTION**

Dans le cadre de la gouvernance sécuritaire, le Niger, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, s'est doté d'une stratégie nationale de sécurité intérieure (SNSI) suivant le décret n°2017-760/PRN/MISP/ACR du 29 septembre 2017, pour la période 2017-2021. Cette stratégie a été évaluée et renouvelée par le décret n°2022-517/PRN/MI/D du 22 juin 2022 pour la période 2022-2026. Elle est accompagnée par un plan d'actions pour la même période.

La **SNSI** et son plan d'actions quinquennal sont le **cadre de référence** de la politique, des programmes et des actions de la sécurité intérieure du Niger. Elle est adoptée dans le but d'optimiser l'offre de la sécurité sur l'ensemble du territoire national.

**Cette stratégie s'articule autour de six (6) points :**

## **I. ETAT DE LIEU DU SYSTEME DE LA SECURITE INTERIEURE**

### **A. Le cadre institutionnel**

#### **1. Les acteurs de la sécurité intérieure**

##### **1.1. Les acteurs étatiques**

###### **1.1.1. Les institutions**

Le Ministère en charge de la sécurité intérieure élabore et met en œuvre la Politique Nationale de Sécurité Intérieure.

Plusieurs autres institutions concourent à cette mission. Il s'agit notamment de :

- ✓ l'Assemblée Nationale ;
- ✓ le Ministère en charge de la défense Nationale ;
- ✓ le Ministère en charge de la justice ;
- ✓ le Ministère en charge des finances ;
- ✓ le Ministère en charge de la santé publique ;
- ✓ le Ministère en charge de l'environnement ;
- ✓ le Ministère en charge de la communication ;
- ✓ le Ministère en charge du plan ;
- ✓ le Ministère en charge des postes et télécommunications.

Au niveau de l'administration territoriale, les gouverneurs, les préfets, les maires sont tenus, chacun dans sa sphère de responsabilité, de l'application de ladite politique.

### **1.1.2 Les Forces de Sécurité Intérieure**

La sécurité intérieure est assurée traditionnellement par :

- ✓ la Police Nationale ;
- ✓ la Garde Nationale du Niger ;
- ✓ la Gendarmerie Nationale ;
- ✓ la Protection civile ;
- ✓ la Police Municipale.

D'autres forces concourent également à l'exécution de la mission de sécurité intérieure :

- ✓ les Forces Armées Nigériennes ;
- ✓ les Douanes Nationales ;
- ✓ l'administration pénitentiaire ;
- ✓ les Eaux et Forêts.

### **1.2 Les acteurs non étatiques**

- ✓ Les sociétés privées de sécurité et de gardiennage ;
- ✓ Les communautés rurales (les groupes d'autodéfense) ;
- ✓ Les médias privés ;
- ✓ Les comités de paix et de sécurité ;
- ✓ Les Comités de Dialogue Inter et intra religieux ;
- ✓ Les associations religieuses ;
- ✓ Les Organisations de la Société Civile ;
- ✓ Les Organisations Non Gouvernementales ;
- ✓ Les opérateurs chargés d'intérêts vitaux pour le Niger :
  - Les télécommunications ;
  - Les Eaux et Energies.

## **II. LES MENACES/RISQUES ET VULNERABILITES DU SYSTEME SECURITAIRE**

### **2.1. LES MENACES**

- 1. Terrorisme.**
- 2. Criminalité organisée.**
- 3. Blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.**
- 4. Radicalisation et l'extrémisme violent.**
- 5. Migration irrégulière, trafic illicite des migrants et la traite des personnes.**
- 6. Troubles sociaux.**
- 7. Insécurité routière.**
- 8. Conflits communautaires.**
- 9. Cybercriminalité**
- 10. Insurrections et rebellions.**
- 11. Agression extérieure.**

### **2.2. Les vulnérabilités du système sécuritaire**

#### **1. Les facteurs endogènes**

- 1.1. L'immensité du territoire et la porosité des frontières.**
- 1.2. La gouvernance.**
- 1.3. La pression démographique.**
- 1.4. L'intégrisme religieux.**
- 1.5. Le comportement des citoyens.**

## 2. Les facteurs exogènes

2.1. La recrudescence des conflits armés dans la bande sahélo-saharienne.

2.2. La facile mobilité des malfaiteurs.

2.3. L'activité djihadiste dans la zone sahélo-saharienne.

2.4. La libre circulation des personnes et des biens.

## III. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

### A. Vision

La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) a défini la vision du Niger à l'horizon 2035, comme celle : « *d'un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire* ». Cette projection fixe les ambitions profondes sur l'avenir souhaité du Niger et fonde la raison d'être de toutes les politiques et stratégies publiques.

Afin de contribuer aux ambitions du pays, la SNSI aspire à : « *Faire du Niger un espace de paix, de sécurité et de stabilité favorable au développement social, culturel, économique et politique dans le respect des droits humains et des libertés fondamentales* ».

### B. Fondements et Principes directeurs

#### 1. Fondements

La SNSI s'inscrit à la vision et aux objectifs de :

- La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035 ;
- La Déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier Ministre en date du 26 mai 2021,
- Le Programme de Renaissance Acte III, et les orientations pertinentes déclinées dans le discours d'investiture du Président de la République du Niger.
- Le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2022-2026).

## **2. Principes directeurs**

L'élaboration et la mise en œuvre de la SNSI reposent sur les principes directeurs suivants :

### **2.1. L'inclusivité et la participation**

### **2.2. La collaboration et la coopération**

### **2.3. La gestion axée sur les résultats (GAR)**

### **2.4. La prise en compte du contexte sécuritaire national et sous régional**

### **2.5. Le respect de l'éthique et la déontologie des services de sécurité.**

### **2.6. Le respect des droits humains, du genre et des questions transversales.**

## **C. LES Objectifs de la SNSI**

### **1. Objectif général**

L'objectif général de la présente stratégie *est* : « *d'assurer la protection permanente des populations et des biens sur l'ensemble du territoire national, de créer le cadre légal approprié et d'améliorer les conditions matérielles pour permettre aux acteurs de la sécurité intérieure de prévenir et de combattre l'insécurité sous toutes ses formes* ».

### **2. Objectif spécifique**

La SNSI a pour objectif spécifique : « *de prévenir et réprimer toutes les formes de menace à la sécurité intérieure* ».

### **3. Les résultats escomptés**

Les résultats escomptés de la SNSI sont les suivants :

#### **A court terme :**

- ✓ le territoire est mieux contrôlé ;
- ✓ les enjeux sécuritaires sont mieux appréhendés ;
- ✓ la chaîne pénale est améliorée ;
- ✓ les capacités professionnelles, structurelles, opérationnelles et stratégiques sont renforcées ;

- ✓ la coordination et la coopération des FSI sont améliorées ;
- ✓ la gouvernance des FSI est améliorée ;
- ✓ les relations de confiance entre les FSI et les populations sont renforcées.

**A moyen terme :**

- ✓ les FSI s'adaptent aux enjeux sécuritaires ;
- ✓ le dispositif global de sécurité est consolidé ;
- ✓ la qualité des services délivrés par les FSI aux populations est améliorée.

**A long terme :**

La sécurité et la confiance entre les FSI et les populations sont consolidées.

Pour l'atteinte de ces résultats et une mise en œuvre effective de la SNSI (phase II), les attentes suivantes sont formulées :

- ✓ une volonté politique clairement affichée ;
- ✓ l'engagement ferme de tous les acteurs ;
- ✓ la promotion des conditions de motivation des FSI à travers :
  - l'application objective des critères d'évaluation et de notation des agents ;
  - le rehaussement des indemnités spéciales des zones d'intervention des FSI ;
  - la poursuite et l'extension du programme de logements sociaux au profit des FSI ;
  - le rehaussement de l'allocation destinée à la prise en charge des blessés et des ayants droit des FSI tombés en service commandé.
- ✓ l'allocation des frais de fonctionnement au comité technique de pilotage de la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure.

## **D. LES AXES STRATEGIQUES**

Afin de relever les défis sécuritaires et d'atteindre les résultats escomptés, trois (3) axes stratégiques majeurs ont été identifiés pour la SNSI phase II à savoir :

- l'adaptation des FSI aux enjeux sécuritaires ;
- la consolidation du dispositif global de sécurité ;
- l'amélioration de la qualité des services délivrés par les FSI aux populations.

Ces axes sont déclinés comme suit :

## **1. L'adaptation des FSI aux enjeux sécuritaires**

Cet axe stratégique est articulé autour des déclinaisons suivantes :

1. L'amélioration du contrôle du territoire ;
2. L'appréhension des enjeux sécuritaires.

## **2. La consolidation du dispositif global de sécurité**

Ce deuxième axe stratégique s'emploie à mettre en œuvre :

1. l'amélioration des capacités opérationnelles et stratégiques des FSI ;
2. l'amélioration de la coordination et de la coopération nationales et internationales des FSI;
3. l'amélioration de la qualité de la chaîne pénale.

## **3. L'amélioration de la qualité des services délivrés par les FSI aux populations**

Cet axe stratégique vise donc à améliorer le service rendu aux populations par les FSI en s'appuyant sur :

1. La gouvernance des FSI ;
2. Les relations de confiance entre les FSI et les populations.

En raison de l'importance particulière de cet axe, il a été érigé en stratégie nationale de sécurité de proximité pour prendre en compte les spécificités locales. (décret n°2022-320/PRN/MI/D DU 14 AVRIL 2022).

## **V. FINANCEMENT ET MÉCANISME DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA SNSI**

### **A. Le financement de la SNSI**

Les ressources nécessaires au financement de la SNSI reposeront sur :

- ✓ Le budget national ;
- ✓ Les appuis des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et toutes les autres formes de coopération bilatérales et multilatérales ;
- ✓ Les autres sources (dons, legs...).

Par ailleurs, une table ronde des partenaires sera organisée en 2023 en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la présente stratégie.

Le coût estimatif du plan d'actions quinquennal pour la mise en œuvre de la SNSI (2022-2026) est estimé à quatre cent vingt-neuf milliards quatre-vingt-deux millions (**429.082.000.000**) FCFA.

### **B. Le mécanisme de suivi-évaluation et de révision de la SNSI**

La mise en œuvre de la présente stratégie repose sur trois (3) grands axes stratégiques qui sont traduits en sept (7) programmes.

La mise en œuvre de la stratégie se fera par les principaux acteurs concernés après l'adoption et la vulgarisation dudit document.

Pour l'atteinte des résultats prévus, un comité technique du pilotage (CTP) est chargé du suivi de la mise en œuvre de la présente stratégie.

## **VI. LE PLAN D'ACTION DE LA SNSI**

Le plan d'actions de la SNSI phase II est articulé autour des :

- Trois (3) axes principaux,
- Sept (7) programmes ;
- Trente-cinq (35) actions.
- Cent quarante et cinq (145) activités.

## **VII. BUDGET PREVISIONNEL PAR AXES STRATEGIQUE**

### **1. L'adaptation des FSI aux enjeux sécuritaires**

**2 programmes, 13 actions, 54 activités et un budget de 183.780.000.000 FCFA.**

### **2. La consolidation du dispositif global de sécurité**

**3 programmes, 13 actions, 58 activités et un Budget : 240.290.000.000 FCFA.**

### **3. L'amélioration de la qualité des services délivrés par les FSI aux populations**

**2 programmes, 9 actions, 33 activités et un Budget : 5.012.000.000 FCFA.**

**Budget total prévisionnel du plan d'actions (2022-2026) est de : 429.082.000.000 FCFA.**